

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 02047 Numéro SIREN : 507 620 763 Nom ou dénomination : Fournitures-Auto-Ouest
--

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2023 sous le numéro de dépôt 11873

certifié conforme
à l'original



Déposé au Greffe

le 24 JUL. 2023

sous le N°

RCS N°

11873
082047

www.pga-conseil.com

P G A

SARL FOURNITURES-AUTO-OUEST

9 rue des Moulins

44690 ST FIACRE SUR MAINE

Comptes annuels

du 01 septembre 2021 au 31 août 2022

(12 mois)

BILAN - ACTIF

DCFP N° 2050 - SD 2022
Forme obligatoire n° 53 A
de l'ordre général des comptes
N° 5949-04

Désignation de l'entreprise : **SARL FOURNITURES-AUTO-POSTE** Date de l'exercice exprimée en nombre de mois : **12**
Adresse de l'entreprise : **9 rue des Moutins 44600 ST FLORENT SUR MAYENNE** Date de l'exercice précédent : **12**
N° SIRET : **510760074000113** Néant ☐ * **Exercice clos le 31/08/2022**

		Bilan		Amortissements, provisions		Exercice clos le 31/08/2022	
		1		2		3	
		(1)					
Capitaux soustraits non appelés		AA	AB	AC	AD	AE	AF
Frais d'établissement*							
Frais de développement*		CA		CE			
Cessions, brevets et droits similaires		AF	25 976	AG	22 212		3 764
Fonds commercial (1)		AH	18 500	AI			18 500
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
Terrains		AN		AO			
Constructions		AP		AQ			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS			
Autres immobilisations corporelles		AT	29 032	AU	17 885		11 147
Immobilisations en cours		AV		AW			
Avances et acomptes		AX		AY			
Participations et avances selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
Autres participations		CU	100	CV			100
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres sûres immobilisables		BD	53	BE			53
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH	3 500	BI			3 500
TOTAL (1b)		BJ	77 162	BB	40 097		37 064
		BL	356	BM			356
		BN		BO			
		BP		BQ			
		BR	83 432	BS			78 021
		BT	190	BW			190
		BX	9 835	BY			9 835
		BZ	22 467	CA			22 467
		CB		CC			
		CD		CE			
		CF	466 981	CG			466 981
		CH	1 321	CI			1 321
		CJ	584 582	CK	5 411		579 171
Comptes de régularisation							
Frais d'émission d'emprunt à court terme		CV					
Primes de remboursement des obligations		CU					
Frais de conversion actif *		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (1A + 1b)		CO	661 743	LA	45 508		616 235
Rémunération		CP					
(1) Dont droit au							
(2) Part à moins d'un an des							
immobilisations financières nettes							
Stocks :							
(3) Part à plus d'un an :							
Finances :							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans le manuel 2012-2013 (SD)

Designation de l'entreprise		SARL FOURNITURES-AUTO-OUEST		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 750)			7 750	7 750
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...				47 250
	Ecart de réévaluation (2)*				
	Reserve légale (3)				2 277
	Reserves statutaires ou contractuelles				
	Reserves réglementées (3)*				
	Autres réserves				96 446
	Report à nouveau				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				147 170
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées *				
	TOTAL (I)				300 893
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	TOTAL (II)				
DETTES (4)	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	TOTAL (III)				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				75 253
	Emprunts et dettes financières divers				13 589
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				41 945
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				111 737
	Dettes fiscales et sociales				72 783
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				46
	Produits constatés d'avance (4)				
	TOTAL (IV)				315 342
	Ecart de conversion passif *				
	TOTAL (V)				616 235
REVENUS	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				
	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital				
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre				
	(3) Dont réserve spéciale de réévaluation (1976)				
	(4) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				218 063

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la note n° 2032-NOT-SD

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Designation de l'entreprise: SARL FOURNITURES-AUTO-OUEST		L'exercice N		Néant ☐ *	
		France	Exportations et ventes à l'étranger	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	1 631 679
	biens *	FD	FE	FI	
	Production vendue { services *	FG	FH	FI	2 761
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FI	1 614 440
	Production stockée *			FM	
CHARGES D'EXPLOITATION	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	681
	Autres Produits (1) (11)			FQ	318
	Total des produits d'exploitation (2) (1)			FR	1 615 440
	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	914 329
	Variation de stock (marchandises) *			FT	-7 144
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	4 117
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	428
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	410 056
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	2 494
	Salaires et traitements *			FY	1 400 013
CHARGES FINANCIÈRES	Charges sociales (10)			FZ	2 412
	Sur immobilisations			GA	3 644
	- dotations aux amortissements *			GB	
	Sur actif circulant: dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges: dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	3 331
	Total des charges d'exploitation (4) (11)			GF	1 413 681
	1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	191 759
	Bénéfice attribué ou perte transférée *			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	213
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)			GP	213
	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR	531
	Différences négatives de change			GS	67
CHARGES FINANCIÈRES	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)			GU	598
	2- RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)			GV	-385
	3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II - III - IV + V - VI)			GW	191 374

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2057-N01-SD

Designation de l'entreprise		SARL FOURNITURES ALIMENTAIRES		Exercice N	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				IAA	
Produits exceptionnels sur opérations en capital *				IAB	
Reprises sur provisions et transferts de charges				IAC	
Total des produits exceptionnels (7) (VII)				IAD	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				IAE	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				IAF	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)				IAG	
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				IAH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				IAI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				IAX	
Impôts sur les bénéfices *				IAY	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)				IAB	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IAC	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				IAD	
(11)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			IAE	
(12)	Dont { produits de locations immobilières			IAF	
(13)	Dont { - Crédit-bail immobilier			IAG	
(14)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs à détailler au (8) ci-dessous			IAH	
(15)	Dont produits concernant les entreprises liées			IAX	
(16)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IAY	
(16bis)	Dont des faits aux organismes d'intérêt général article 236 bis du CGI			IAZ	
(16ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 articles du CGI)			IAB	
(17)	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)			IAC	
(18)	Dont transfert de charges			IAD	
(19)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			IAE	
(20)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			IAF	
(21)	Dont redevances pour concessions, de brevets, de licences (charges)			IAG	
(22)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles, Facultatives			IAX	
(23)	Dont cotisations facultatives Madelin			IAY	
(24)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAZ	
(25)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAB	
(26)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAC	
(27)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAD	
(28)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAE	
(29)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAF	
(30)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAG	
(31)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAH	
(32)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAX	
(33)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAY	
(34)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAZ	
(35)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAB	
(36)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAC	
(37)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAD	
(38)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAE	
(39)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAF	
(40)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAG	
(41)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAH	
(42)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAX	
(43)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAY	
(44)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAZ	
(45)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAB	
(46)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAC	
(47)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAD	
(48)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAE	
(49)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAF	
(50)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAG	
(51)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAH	
(52)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAX	
(53)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAY	
(54)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAZ	
(55)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAB	
(56)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAC	
(57)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAD	
(58)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAE	
(59)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAF	
(60)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAG	
(61)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAH	
(62)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAX	
(63)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAY	
(64)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAZ	
(65)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAB	
(66)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAC	
(67)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAD	
(68)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAE	
(69)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAF	
(70)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAG	
(71)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAH	
(72)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAX	
(73)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAY	
(74)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAZ	
(75)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAB	
(76)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAC	
(77)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAD	
(78)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAE	
(79)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAF	
(80)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAG	
(81)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAH	
(82)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAX	
(83)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAY	
(84)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAZ	
(85)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAB	
(86)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAC	
(87)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAD	
(88)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAE	
(89)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAF	
(90)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAG	
(91)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAH	
(92)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAX	
(93)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAY	
(94)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAZ	
(95)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAB	
(96)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAC	
(97)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAD	
(98)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAE	
(99)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAF	
(100)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAG	
(101)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAH	
(102)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAX	
(103)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAY	
(104)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAZ	
(105)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAB	
(106)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAC	
(107)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAD	
(108)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAE	
(109)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAF	
(110)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAG	
(111)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAH	
(112)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAX	
(113)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAY	
(114)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAZ	
(115)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAB	
(116)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAC	
(117)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAD	
(118)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAE	
(119)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAF	
(120)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAG	
(121)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAH	
(122)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAX	
(123)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAY	
(124)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAZ	
(125)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAB	
(126)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAC	
(127)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAD	
(128)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAE	
(129)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAF	
(130)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAG	
(131)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAH	
(132)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAX	
(133)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAY	
(134)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAZ	
(135)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAB	
(136)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAC	
(137)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAD	
(138)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAE	
(139)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAF	
(140)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAG	
(141)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAH	
(142)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAX	
(143)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAY	
(144)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAZ	
(145)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAB	
(146)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAC	
(147)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAD	
(148)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAE	
(149)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAF	
(150)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAG	
(151)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAH	
(152)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAX	
(153)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAY	
(154)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAZ	
(155)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAB	
(156)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAC	
(157)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAD	
(158)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAE	
(159)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAF	
(160)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAG	
(161)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAH	
(162)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAX	
(163)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAY	
(164)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAZ	
(165)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAB	
(166)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAC	
(167)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAD	
(168)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAE	
(169)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAF	
(170)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAG	
(171)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAH	
(172)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAX	
(173)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAY	
(174)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAZ	
(175)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAB	
(176)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAC	
(177)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAD	
(178)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAE	
(179)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAF	
(180)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAG	
(181)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAH	
(182)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAX	
(183)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAY	
(184)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAZ	
(185)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAB	
(186)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAC	
(187)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAD	
(188)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAE	
(189)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAF	
(190)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAG	
(191)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAH	
(192)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAX	
(193)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAY	
(194)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAZ	
(195)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAB	
(196)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAC	
(197)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAD	
(198)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAE	
(199)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAF	
(200)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAG	
(201)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAH	
(202)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAX	
(203)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAY	
(204)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAZ	
(205)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAB	
(206)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAC	
(207)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAD	
(208)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAE	
(209)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAF	
(210)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAG	
(211)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAH	
(212)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAX	
(213)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAY	
(214)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAZ	
(215)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAB	
(216)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAC	
(217)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAD	
(218)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAE	
(219)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAF	
(220)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAG	
(221)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAH	
(222)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAX	
(223)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAY	
(224)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAZ	
(225)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAB	
(226)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAC	
(227)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAD	
(228)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAE	
(229)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAF	
(230)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAG	
(231)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAH	
(232)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAX	
(233)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAY	
(234)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAZ	
(235)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAB	
(236)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAC	
(237)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAD	
(238)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAE	
(239)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAF	
(240)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAG	
(241)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAH	
(242)	Dont cotisations facultatives aux ayants droit			IAX	

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOI-SD

Annexe

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL FOURNITURES-AUTO-OUEST

Du 01/09/2021 au 31/08/2022

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

Informations

Produites

Non produites

NS NA

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

NS

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

O

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

O

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

O

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

O

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

NA

CRÉDIT BAIL

NA

LOCATIONS

NS

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

NA

ÉCART DE RÉÉVALUATIONS

Variations de la réserve spéciale de réévaluation

NA

Variations de la provision spéciale de réévaluation

NA

ÉTAT DES STOCKS

ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

O

EFFETS DE COMMERCE

NA

ENTREPRISES LIÉES

NA

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

O

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

O

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

O

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

O

LES ENGAGEMENTS

O

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

NA

LES EFFECTIFS

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

TRANSFERTS DE CHARGES

ANNEXES COVID-19

DETTES LIÉES À LA COVID-19

COMMENTAIRES

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL FOURNITURES-AUTO-OUEST

Du 01/09/2021 au 31/08/2022

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/08/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont composées, de logiciels amortis sur 1 et 3 ans, des sites internet amortis sur 4 et 5 ans et d'un fond commercial acquis le 1er septembre 2008.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|--------------------------------|------------|
| - Installations et agencements | 5 et 8 ans |
| - Matériel de transport | 3 et 5 ans |
| - Matériel de bureau | 3 et 5 ans |

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu sauf écart significatif.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL FOURNITURES-AUTO-OUEST

Du 01/09/2021 au 31/08/2022

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Le taux de l'impôt sur les sociétés est de 15% dans la limite de 38.120 € et de 26,5 % au-delà.

RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice est **un bénéfice de 147.169,97 €.**

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL FOURNITURES-AUTO-OUEST

Du 01/09/2021 au 31/08/2022

SUIVI DES OPTIONS

Au 31/08/2021

Au 31/08/2022

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

Inscription à l'actif en frais d'établissement

☒

☒

Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport

Entité non concernée

☒

☒

Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont comptabilisés en charges.

☒

☒

Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières

Entité non concernée

☒

☒

Traitement comptable des coûts de développement

Entité non concernée

☒

☒

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations et stocks, et sont comptabilisés en charges.

☒

☒

Amortissement des biens non décomposables

Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage.

☒

☒

Amortissement des biens décomposables

Aucune immobilisation n'est concernée.

☒

☒

Composants de 2eme catégorie, dépenses pluri annuelles de gros entretien ou grandes révisions

Entité non concernée

☒

☒

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL FOURNITURES-AUTO-OUEST

Du 01/09/2021 au 31/08/2022

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORPUELLES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	44 476	
	Terrains			
	Constructions			
CORPORELLES	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		13 268	
	Autres immos corporelles		13 448	1 953
	Matériel de bureau & mobilier informatique		3 413	2 065
	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL	30 128	4 018
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			100
	Autres titres immobilisés		53	
	Prêts et autres immobilisations financières			3 500
		TOTAL	53	3 600
		TOTAL GENERAL	74 657	7 618

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPUELLES	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		44 476	
	Terrains				
	Constructions				
CORPORELLES	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
	Inst. gal. agen. amé. divers			13 268	
	Autres immos corporelles		3 696	11 705	
	Mat. bureau, inform., mobilier		1 418	4 060	
	Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	5 114	29 032	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			100	
	Autres titres immobilisés			53	
	Prêts & autres immob. financières			3 500	
		TOTAL		3 653	
		TOTAL GENERAL	5 114	77 162	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL FOURNITURES-AUTO-OUEST

Du 01/09/2021 au 31/08/2022

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	20 828	1 384		22 212
TOTAL	20 828	1 384		22 212
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres				
Inst. générales agencem. amén.	13 268			13 268
Matériel de transport	4 059	1 950	3 696	2 313
corporelles	3 413	309	1 418	2 304
Emballages récupérables divers				
TOTAL	20 739	2 260	5 114	17 885
TOTAL GENERAL	41 568	3 644	5 114	40 097

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
A. Immo. corp.							
Emballages réc, divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL FOURNITURES-AUTO-OUEST

Du 01/09/2021 au 31/08/2022

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres				
Inst. gales agen. aménag. divers				
immobs				
Matériel de transport				
corporelles				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence				
Immob. financières				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks	5 957		546	5 411
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL	5 957		546	5 411

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL FOURNITURES-AUTO-OUEST

Du 01/09/2021 au 31/08/2022

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	3 500		3 500
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	9 835	9 835	
ACTIF CIRCULANT	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée	21 317	21 317	
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 150	1 150	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance	1 321	1 321	
TOTAUX		37 123	33 623	3 500
renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL FOURNITURES-AUTO-OUEST

Du 01/09/2021 au 31/08/2022

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 321
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	1 321

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	118
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	118

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL FOURNITURES-AUTO-OUEST

Du 01/09/2021 au 31/08/2022

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	775,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	775,00	10,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL FOURNITURES-AUTO-OUEST

Du 01/09/2021 au 31/08/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	75 253	19 919	55 334	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	111 727	111 727		
Personnel & comptes rattachés	9 066	9 066		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	3 426	3 426		
Etat & Impôts sur les bénéfices	26 820	26 820		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	32 388	32 388		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	1 083	1 083		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	13 589	13 589		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	46	46		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	273 397	218 063	55 334	

RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

28 966

3 389

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL FOURNITURES-AUTO-OUEST

Du 01/09/2021 au 31/08/2022

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

6 579

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

TOTAL DES CHARGES À PAYER

6 579

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL FOURNITURES-AUTO-OUEST

Du 01/09/2021 au 31/08/2022

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 4 669,00 Euros.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	1,00 %
Table de mortalité	INSEE 2017 - 2019
Départ volontaire à	62 ans

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	781					781
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	781					781
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	781					781

FOURNITURES-AUTO-OUEST

Société à responsabilité limitée

Au capital de 55 000 euros

Siège social : 9 rue des Moulins

44690 ST FIACRE SUR MAINE

507 620 763 RCS NANTES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 05 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le cinq février,

A 9 heures,

Les associés de la société FOURNITURES-AUTO-OUEST, société à responsabilité limitée au capital de 55 000 euros, divisé en 775 parts, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur Arnaud BATARD, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,
Société R.P.E.S., représentée par son Président, Monsieur Eric CLEMENCET, titulaire de 275 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arnaud BATARD, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rémunération de la gérance.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 août 2022,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

A.B. E.C.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 août 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2022 s'élevant à 147 169,97 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	147 169,97 euros
A titre de dividendes aux associés	45 000,00 euros

Le solde	102 169,97 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 198 615,63 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros

AB E.C

(contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 29 032,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 15 968,00 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2021 :

- ⇒ 30 000,00 euros de dividendes
- ⇒ Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 30 000,00 euros.

Exercice clos le 31 août 2020 :

- ⇒ 0,00 euros de dividendes

Exercice clos le 31 août 2019 :

- ⇒ 0,00 euros de dividendes

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AB E.C

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé de Monsieur Arnaud BATARD, gérant, qui s'est élevée à un montant de 53 000,00 euros.

Il est précisé que la société s'est acquittée en sus des charges sociales TNS obligatoires pour 25 920,00 Euros et facultatives pour 2 985,00 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

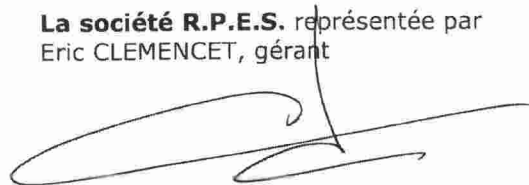
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Arnaud BATARD
Gérant associé

Handwritten signature of Arnaud Batard, consisting of a stylized 'AB' followed by a long horizontal stroke.

La société R.P.E.S. représentée par
Eric CLEMENCET, gérant

Handwritten signature of Eric Clemencet, featuring a large, sweeping loop followed by a horizontal line.

AB E.C

FOURNITURES-AUTO-OUEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 55 000 euros
Siège social : 9 rue des Moulins
44690 ST FIACRE SUR MAINE
507 620 763 RCS NANTES

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 05 FEVRIER 2023**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2022 s'élevant à 147 169,97 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	147 169,97 euros
A titre de dividendes aux associés	45 000,00 euros
Le solde	102 169,97 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 198 615,63 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

As

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 29 032,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 15 968,00 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2021 :

- ⇒ 30 000,00 euros de dividendes
- ⇒ Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 30 000,00 euros.

Exercice clos le 31 août 2020 :

- ⇒ 0,00 euros de dividendes

Exercice clos le 31 août 2019 :

- ⇒ 0,00 euros de dividendes

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 05 février 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



FOURNITURES-AUTO-OUEST

Société à responsabilité limitée au capital de 55 000 euros

Siège social : 9 rue des Moulins - 44690 ST FIACRE SUR MAINE

507 620 763 RCS NANTES

RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05 FEVRIER 2023

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2022

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Au titre de l'exercice écoulé sont intervenues les conventions suivantes :

Cotisations sociales obligatoires et facultatives de M. Arnaud BATARD, gérant

Les cotisations sociales obligatoires et facultatives du gérant relevant du régime social des travailleurs non-salariés ont été prises en charge par la société, à savoir :

	2021/2022
Cotisations obligatoires	25 920,00 euros
Cotisations facultatives	2 985,00euros

Compte courant associé

Le solde du compte courant associé, non rémunéré, s'élève à la fin de l'exercice clos le 31 août 2022 à la somme de :

Titulaire	Compte courant (solde)
M. Arnaud BATARD	13 589,00 euros

Convention conclue entre la Société et M. Gilles BATARD et Mme Marie-Hélène REDUREAU, épouse BATARD, associée :

Nature : Bail commercial pour une durée de 9 années entières et consécutives, renouvelable pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2014.

Modalités : Cette convention porte sur la location d'un bâtiment situé au 9 rue des Moulins - 44690 SAINT-FIACRE-SUR-MAINE de 120 m2 au sol comprenant un bureau de 20 m2 moyennant un loyer mensuel de 400,00 euros.

Pour la période 2021/2022, le loyer annuel a été de 4 800,00 euros.

AB

Convention conclue entre la Société et M. Arnaud BATARD, gérant :

Nature : Bail commercial pour une durée de 3 années entières et consécutives, renouvelable pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Modalités : Cette convention porte sur la location d'un bâtiment situé au 9bis voie du Tremblay - 41700 CHEVERNY de 80 m² au sol² moyennant un loyer mensuel de 500,00 euros.

Pour la période 2021/2022, le loyer annuel a été de 6 000,00 euros.

LA GÉRANCE



FOURNITURES-AUTO-OUEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 55 000 euros
Siège social : 9 rue des Moulins
44690 ST FIACRE SUR MAINE
507 620 763 RCS NANTES

PROCURATION

Je soussigné Monsieur Arnaud BATARD,

Agissant en qualité de gérant de la société FOURNITURES-AUTO-OUEST,

Donne par les présentes pouvoir à

Cabinet PGA, 1 Rue des Montgolfières - 44120 VERTOU.

De pour moi et en mon nom faire aux Tribunaux de commerce de NANTES et de BLOIS tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du commerce et des sociétés concernant ladite société, ainsi que toute déclaration au Registre des bénéficiaires effectifs,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

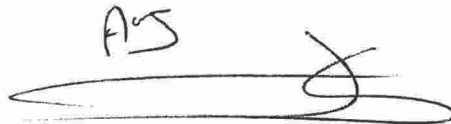
L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à LE CONTROIS EN SOLOGNE

Le 05/02/2023

Arnaud BATARD
Gérant

AS





TRIBUNAL DE COMMERCE DE
NANTES
GREFFE
2 Ter Quai François Mitterand
44000 NANTES

Lettre suivie n° : 87000756352819H

Objet : Dépôt des comptes Société FOURNITURES AUTO-OUEST (Siren : 507 620 763)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dépôt des comptes de la Société référencée en annexe, vous trouverez ci-joint :

- Le rapport spécial de la Gérance
- Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire
- Le rapport spécial de la Gérance
- Proposition de résolution d'affectation du résultat
- Le bilan actif, passif et compte de résultat
- Chèque n° 5099649 d'un montant de 45,02€ pour les frais de dépôt des comptes

Les documents sont à enregistrer par vos soins.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus distinguées

Le 17/04/2023 à SAINT PERE EN RETZ

Yann BRETON